

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Marolles-en-Brie

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Action n°2 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 :

Créer un réseau express vélo Contribuer à l'aménagement du réseau express vélo RER V de la région Ile de France, notamment localement par l'aménagement d'une piste cyclable sous les pylônes à haute tension rejoignant Boissy-St-Léger à Lésigny, ainsi que le long du Réveillon pour relier la vallée de l'Yerres à Pontault-Combault..

Action n°4 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Avenues de la Saussaye, 40 Arpents, Uzelles, Bruyères et Buissons + N19 pour rejoindre la piste cyclable de Villecresnes *Dans les rues résidentielles, sécuriser le partage de la rue en les mettant à 20 ou 30 km/h, et ainsi généraliser le double-sens cyclable dans ces rues apaisées.*

Action n°5 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : les gares RER A de Boissy St Léger et Sucy-en-Brie via le RER V, la gare RER D de Yerres via le Réveillon, le centre de Sucy via le quartier des Bruyères, le lycée G. Budé via Villecresnes, le nouveau centre commercial EDEN via Santeny et Servon

Action n°6 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Boissy St Léger, Santeny, Villecresnes, Sucy-en-Brie, Lésigny, Servon, et la TEGEVAL.

Action n°7 :

Mettre le vélo au cœur du parc urbain situé au centre de la commune.
Rendre, pour cela, le parc urbain cyclable et accessible de jour comme nuit avec un revêtement lisse roulant, un éclairage approprié et des panneaux avec carte des rues et chemins pour faciliter le repérage à pied et à vélo.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°8 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°9 :

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les “arrache roue”) dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Cf. propositions 2019 de l'association Le Nez au Vent sur les lieux prioritaires à aménager dans Marolles, notamment tous les lieux accueillant du public et dans les écoles, en profitant du programme Alvéole.

Action n°10 :

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Action n°11 :

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.

Cette maison du vélo, située de préférence au niveau de l'Espace des Buissons, permettra les différentes activités associatives autour du vélo : vélo-école, atelier de co-réparation, conseils et location de vélos à assistance électrique, bourse aux vélos... et donnera une vraie visibilité au vélo comme mode de déplacement à part entière.

Promouvoir une culture vélo**Action n°12 :**

Favoriser le déploiement du programme national “savoir rouler à vélo” dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°13 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°14 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°15 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°16 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Soutenir l'association Le Nez au Vent qui depuis 10 ans met en place des lignes de pédibus vers les écoles et pour les activités extrascolaires des associations.

Action n°17 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Inciter à la transition vers les modes actifs que sont la marche à pied et le vélo, notamment dans le journal municipal, lors des manifestations municipales et associatives, au sein des écoles et du périscolaire.